

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**Séance du 23 mars 2021**



**DELIBERATION**  
**N°CFVU-2021-03-EET-008**

**RESULTAT DU VOTE**  
Nombre de votants : 33  
Voix favorables : 33  
Voix défavorables : 0  
Abstentions : 0

**Relative au régime des études et contrôle des connaissances de la**  
**L0 - Année Réussite à Toulouse en Economie (ARTE)**  
**Année universitaire 2021-2022**

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L613-2 et L.712-6-1,
- Vu la charte des examens en vigueur,
- Vu l'avis du conseil pédagogique de l'École d'économie de Toulouse, en date du 23 février 2021
- Vu la décision de la CFVU du 23/03/2021

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, adopte les règles *relatives au régime des études et contrôle des connaissances de l'Année Réussite à Toulouse en Economie.*

**TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES**

**ARTICLE 1. Objectifs de la formation**

A.R.T.E. est une année préparatoire aux études supérieures en économie. Elle s'inscrit dans un cycle de 3 années (A.R.T.E., L1, L2) et doit permettre à un étudiant très motivé d'acquérir les connaissances nécessaires pour réussir à l'Université. Cette formation est formalisée dans la convention conclue en 2014 entre le Lycée Rive Gauche et l'Université Toulouse 1 Capitole sur la gestion d'une année préparatoire Lycée-Université et dans la convention conclue du 25 mai 2018 entre le Lycée Ozanne, le Lycée Rive Gauche et l'Université Toulouse 1 Capitole.

Cette année de transition a pour objectif principal de permettre à de jeunes bacheliers motivés de se mettre au niveau des exigences des études en économie à l'Université, et plus particulièrement à l'École d'économie de Toulouse. Ils approfondissent, en petit groupe, leurs connaissances dans trois domaines majeurs : mathématiques, économie et anglais ; matières indispensables pour une poursuite d'études réussie dans les écoles internes de l'Université Toulouse 1 Capitole que sont l'École d'Économie de Toulouse-TSE (Toulouse School of Economics) et l'École de Management de Toulouse-TSM (Toulouse School of Management).

Par ailleurs, ce programme permet de valider un certain nombre d'Unités d'Enseignement :

- de la Licence 1 mention Economie parcours Economie et Gestion (en l'espèce anglais, gestion et statistique) de l'École d'économie.
- de la Licence 1 mention Economie parcours Economie (en l'espèce anglais et gestion) de l'École d'économie.

A.R.T.E. donne aussi le temps à l'étudiant de réfléchir à ce qu'il veut faire et de construire son projet professionnel. Dans le cadre d'un partenariat avec l'Association Article 1, les étudiants sont accompagnés par des tuteurs issus de grands groupes (Orange, Accenture, Cap Gemini, etc.) pour découvrir le monde de l'entreprise.

Ce programme s'adresse à des élèves issus d'un baccalauréat général, présentant certaines lacunes en mathématiques, ou des bacheliers STMG, avec un niveau de mathématiques convenable qui ont un doute sur leurs capacités à suivre directement, à la fin du lycée, une première année d'université exigeante, au sein d'effectifs numériquement très importants.

## **ARTICLE 2. Conditions d'accès**

L'inscription annuelle à la formation A.R.T.E, est ouverte, sur examen de dossier et entretien préalable, en formation initiale aux étudiants titulaires :

- du baccalauréat français ou d'un diplôme français ou étranger admis en équivalence du baccalauréat, ou dispensé du baccalauréat,
- du diplôme d'accès aux études universitaires.

## **ARTICLE 3. Autres possibilités d'accès**

Ce diplôme est également ouvert, sur avis d'une commission, aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.

## **TITRE II - ENSEIGNEMENTS**

### **ARTICLE 4. Organisation de la formation**

La formation A.R.T.E est organisée sur deux semestres. Les cours sont dispensés à UT1-Capitole et au lycée Ozenne ou au lycée Rive Gauche. En ce qui concerne les enseignements de UT1-Capitole, les étudiants sont inscrits à l'Année de Réussite à Toulouse en Economie pour la durée de l'année de remise à niveau et de renforcement. Ils suivent cinq unités d'enseignement (UE), dispensées à l'Université Toulouse 1 Capitole, donnant droit à des crédits (ECTS), à savoir Introduction à la gestion, Management des organisations, Anglais 1 & 2, Statistique descriptive pour l'économie et la gestion. Parallèlement, le tutorat proposé, notamment en Gestion, vise à faciliter l'obtention de ces U.E. Un cours d'initiation au droit et des tutorats de gestion, mathématiques et d'économie sont également dispensés à UT1-Capitole. En ce qui concerne les cours au lycée, les enseignements proposés dans ce programme ont été axés autour de trois disciplines fondamentales : Mathématiques, Économie et Anglais ; chacune dotée d'un volume horaire important. Les modalités de contrôle des connaissances sont explicitées en annexe du présent document.

Les enseignements sont dispensés en français.

### **ARTICLE 5. Modalités de constitution des groupes de cours magistraux (CM)**

L'enseignement comprend des cours magistraux (CM) et des travaux dirigés (TD). Les étudiants sont répartis dans des groupes de cours magistraux, aux semestres 1 et 2. Les changements de groupes de cours ne sont pas autorisés.

### **ARTICLE 6. Obligation d'assiduité en travaux dirigés (TD)**

L'assiduité est obligatoire et est contrôlée par l'enseignant en charge du TD. Trois absences non justifiées ou plus en TD sont sanctionnées par une note de TD égale à 0/20.

Les justificatifs d'absence doivent parvenir à l'enseignant en charge du TD lors de la séance qui suit l'absence.

Dans certains cas, des dispenses de TD peuvent être accordées par une commission qui étudiera les demandes. Les étudiants doivent s'adresser à leur service de scolarité.

La présence en travaux dirigés de langue vivante est obligatoire selon les mêmes modalités que les travaux dirigés classiques (voir Charte du Département des Langues).

Aucune dispense de TD de langue n'est accordée. Un régime spécial peut être organisé pour les étudiants qui seraient dans l'impossibilité matérielle d'assister aux TD, pour une raison réelle et sérieuse, ainsi que pour les étudiants élus dans un des conseils de l'université.

La demande doit être faite en début de semestre, dans les 15 jours suivant la première séance de langue vivante et avant la tenue de la commission ad hoc (voir panneaux d'affichage).

Les changements de groupe de TD sont autorisés au sein d'un même groupe de cours sous certaines conditions (sportifs de haut niveau, activité salariée...). L'affectation dans les groupes est disponible sur l'ENT « Mon espace », puis « Etudier » sur le site Internet de l'université.

### **TITRE III - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

#### **ARTICLE 7. Organisation des examens**

Il existe une session d'examen dont les dates sont arrêtées en début d'année universitaire par l'université. A l'université, aucun examen ne peut avoir lieu en dehors des dates définies pour l'organisation de ces sessions.

#### **ARTICLE 8. Modalités d'organisation de la session d'examen**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôle continu et/ou par un examen terminal.

Ces examens ou devoirs surveillés peuvent être organisés le samedi.

##### Contrôle continu :

Les travaux dirigés sont assurés et notés par l'enseignant en charge du TD sous la responsabilité des enseignants titulaires du cours magistral. La note de TD résulte des notes de contrôle continu et d'une éventuelle note de participation.

Le contrôle continu s'effectue hors des séances de travaux dirigés au moyen d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe et notée(s) par l'enseignant en charge du TD, sous la responsabilité des enseignants titulaires du cours magistral.

Dans le cadre du contrôle continu, la présence à tous les devoirs surveillés est obligatoire. Sont organisés au semestre 1, hors des séances de cours et de travaux dirigés, deux devoirs surveillés en Introduction à la Gestion. Les devoirs surveillés comptent dans la note finale de travaux dirigés. La présence aux devoirs surveillés dans les matières non citées ci-dessus est également obligatoire. Dans les matières mentionnées ci-dessus, et seulement pour ces matières, en cas d'absence à un ou tous les devoirs surveillés, l'examen terminal représente 100% de la note d'UE.

Un étudiant présent aux devoirs surveillés, mais absent non justifié à trois séances de travaux dirigés ou plus se verra attribuer une note de TD égale à 0/20.

### Examen terminal :

Le contrôle terminal fait l'objet d'une session écrite à la fin de chaque semestre sauf statut particulier. La première session du semestre 1 fait l'objet d'épreuves qui se dérouleront sauf exception au terme du premier semestre de l'année universitaire.

La première session du semestre 2 fait l'objet d'épreuves qui se dérouleront sauf exception au terme du second semestre de l'année universitaire. Les justificatifs d'absence aux examens terminaux doivent être déposés au service de la scolarité dans les 10 jours calendaires suivant la fin de la session d'examen. Toute absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal est sanctionnée par la note 0. L'examen terminal donne lieu à une session par an.

## **TITRE IV - VALIDATION ET ADMISSION**

### **ARTICLE 9. Condition de validation des unités d'enseignement de la Licence 1 mention Economie parcours économie et gestion**

A chaque unité d'enseignement dispensée à l'université (unités de la L1 mention économie parcours économie et gestion) est associé un ensemble de crédits ECTS dont le nombre est proportionnel au poids de l'unité dans le contrôle des connaissances.

Seuls les enseignements de la licence 1 permettent l'obtention des ECTS correspondants.

Les unités d'enseignement sont validées isolément :

Une unité est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 (note d'examen + note de TD). Cette note sera reportée pour l'année universitaire suivante si l'étudiant intègre la licence 1 mention Economie parcours économie et gestion.

La note de TD de « Management des Organisations » de l'UE 12 égale ou supérieure à la moyenne est conservable pour une durée de 1 an.

### **ARTICLE 10. Prévention du plagiat / Charte des examens**

Tout étudiant a la responsabilité de prendre connaissance et de respecter la Charte des examens en vigueur dans l'établissement.

### **ARTICLE 11. Délivrance du certificat de réussite ARTE**

Une moyenne pondérée sera calculée entre les notes obtenues à l'université et au lycée (cf. maquette des enseignements en annexe comportant les coefficients applicables).

En ce qui concerne les enseignements dispensés à l'université, seront prises en compte les notes aux UE de : Introduction à la gestion, Management des organisations, Statistiques descriptives, anglais (semestres 1 et 2), initiation au droit et les notes des différents tutorats. En ce qui concerne les matières dispensées au lycée, seront prises en compte dans la moyenne générale pondérée les notes de mathématiques, économie, anglais et culture générale.

L'obtention du certificat de réussite au programme ARTE sera obtenue si et seulement si la moyenne pondérée ainsi calculée est supérieure ou égale à 10/20.

L'obtention du certificat de réussite donne lieu aux mentions suivantes :

- PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,99
- ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,99
- BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,99
- TRES BIEN : Quand la note moyenne est au moins égale à 16

Fait à Toulouse, le 23 mars 2021

**Hugues KENFACK**



The image shows a handwritten signature in black ink that reads 'HK'. To the right of the signature is a red circular stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE' around the perimeter and a central emblem depicting a figure sitting at a desk with a book. A small asterisk is located at the bottom of the stamp.

Le Président de la Commission de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Annexe 1 : Maquette de la formation

## Annexe 1 : L0 Année Réussite à Toulouse en Economie ARTE Année 2021-2022

Enseignements		Statut	Mutualisé Avec ? Porteur ?	Crédits/ ECTS L1 économie gestion	Heure CM	Heure TD	Heure TP	Mode d'évaluation	Coef. pour certification	Points CM	Points TD	Total points
Introduction à la gestion	Sem. 1	Obligatoire	Porté (L1EA)	5	30	15	0	Contrôle Terminal Ecrit 1H30	5	60	40	100
Management des organisations	Sem. 2	Obligatoire	Porté (L1EA)	6	30	15	0	Contrôle Terminal Ecrit 1H30	6	90	30	120
Statistique Descriptive pour l'économie et la gestion	Sem. 2	Obligatoire	Porté (L1EA)	4	18	15	0	Contrôle Terminal Ecrit 1H30	4	48	32	80
Anglais (UT1) semestre 1	Sem. 1	Obligatoire	Porteur	3	0	15	0	Contrôle Continu	1.5	0	30	30
Anglais (UT1) semestre 2	Sem. 2	Obligatoire	Porteur	3	0	15	0	Contrôle Continu	1.5	0	30	30
Initiation au droit	Sem.2	Obligatoire	Porteur	/	20		0	Contrôle Continu	2	0	40	40
Tutorat de gestion	Année	Obligatoire	Porteur	/	0	20	0	Contrôle Continu	1	0	20	20
Tutorat de Mathématiques	Année	Obligatoire	Porteur	/	0	20	0	Contrôle Continu	1	0	20	20
Tutorat d'économie	Année	Obligatoire	Porteur	/	0	20	0	Contrôle Continu	1	0	20	20
Mathématiques	Année	Obligatoire	Porté (Lycée)	/	0	208	0	Contrôle Continu	8	0	160	160
Economie	Année	Obligatoire	Porté (Lycée)	/	0	176	0	Contrôle Continu	7	0	140	140
Anglais (Lycée)	Année	Obligatoire	Porté (Lycée)	/	0	128	0	Contrôle Continu	4	0	80	80
Culture Générale	Année	Obligatoire	Porté (Lycée)	/	0	64	0	Contrôle Continu	2	0	40	40